

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 79 (1991)

Heft: 4

Artikel: Amnesty International : campagne femmes 1991

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion en somme à une deuxième procédure de consultation. Le projet est plus exposé pendant la procédure de consultation que pendant les débats aux Chambres, qui sont publics.

Il est essentiel que les femmes répondent nombreuses à la consultation (délai à fin mai), et si possible répondent d'une seule voix.

P.B.S. – A votre avis, faut-il préférer la variante I, c'est-à-dire une loi globale, à la variante II: une loi plus brève, mais assortie d'amendements au Code des obligations ?

Y.J. – La loi globale – variante I – a une valeur symbolique tout autre que la variante II. En mêlant la question de l'égalité à d'autres problèmes qui demandent une révision du CO, on la dévalorise, alors qu'elle est prioritaire pour les femmes.

Cet interview avait déjà été réalisé lorsqu'un élément nouveau est venu s'ajouter au dossier, à savoir le succès, le 18 mars, au Conseil national, de l'initiative parlementaire de Lili Nabholz demandant que l'employeur soit tenu de prouver qu'il respecte le droit à l'égalité de salaire. Cette initiative a été approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions. Ce vote vient évidemment à l'appui du projet de loi sur l'égalité entre femmes et hommes.

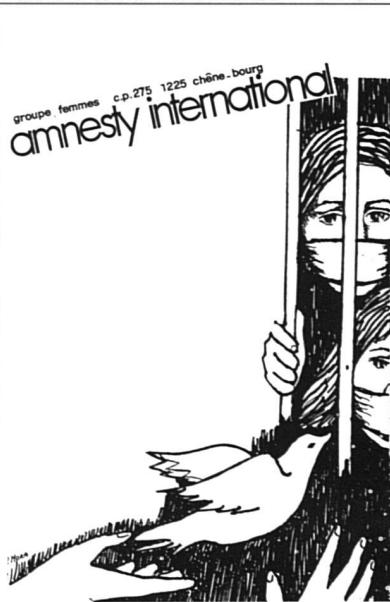
Amnesty International

Campagne Femmes 1991

Le Groupe Femmes d'Amnesty International a saisi l'occasion du 8 mars, Journée internationale des femmes, pour sensibiliser le public à la campagne mondiale lancée par l'organisation concernant les violations particulières des droits humains que subissent les femmes.

Beaucoup de femmes sont victimes de telles violations parce qu'elles sont fortes, parce qu'elles sont actives en politique, engagées dans la défense de leurs droits ou de ceux de leur famille. D'autres sont ciblées parce qu'elles sont ressenties comme vul-

nérables, faibles personnes qui peuvent être facilement insultées ou humiliées sexuellement, mères qui feraient n'importe quoi pour protéger leurs enfants, femmes enceintes, femmes à travers lesquelles on pense pouvoir atteindre leurs maris, etc.



L'association Amnesty International souhaite susciter une large prise de conscience à ce sujet. Sa campagne, qui a démarré le 20 février, dure jusqu'à fin avril.

Pour en savoir plus et pour participer: Amnesty International, Groupe Femmes, case postale 275, 1225 Chêne-Bourg.



La Faculté de Médecine ouvre une inscription pour **un poste** de

PROFESSEUR ADJOINT en onco-hématologie intensive au Département de Médecine

Charge: Il s'agit d'un poste à temps partiel (3/10e).

Exigences: Doctorat en médecine ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction: à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 10 mai 1991 au **Décanat de la Faculté de Médecine, Centre Médical Universitaire, 1, rue Michel-Servet, CH-1211 Genève 4**, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.



La Faculté de Médecine ouvre une inscription pour **un poste** de

PROFESSEUR ADJOINT de Neuroradiologie

Charge: Il s'agit d'un poste à charge complète de médecin adjoint à la division de Radiodiagnostic du Département de Radiologie et d'une charge à 30 % de professeur adjoint.

Exigences: Doctorat en médecine ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction: immédiate ou à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 30 avril 1991 au **Décanat de la Faculté de Médecine, Centre Médical Universitaire, 1, rue Michel-Servet, CH-1211 Genève 4**, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.